

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2025 - Délibération n° 2025/12/08

**Objet : TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE DE LA ROUTE DE LA GRANGE BONNYAUD (BOURGANEUF) - PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 26 novembre 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD

**Étaient excusés** : Jean-Yves GRENOUILLET – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	6			6	
Pour	Contre				
6	0	0	0	0	0

Le Président indique qu'une consultation a eu lieu auprès de plusieurs entreprises pour effectuer, début 2026, des travaux de reprise de voirie sur la Route de la Grange Bonnyaud à Bourganeuf afin d'en limiter sa détérioration.

Une déviation mise en place par les services municipaux du 12 novembre au 19 décembre 2025 dans le cadre de travaux d'éclairage public a considérablement détérioré la voirie.

Il convient désormais de reprendre l'intégralité de la chaussée.

- Travaux de voirie :

Nature	Montant HT
Réfection de voirie	163 143,67 €
<b>Montant Total HT</b>	<b>163 143,67 €</b>

Le montant total des travaux est subventionnable à 60 % comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Co-financeurs	Montant (en € HT)	Part dans le financement total	Sollicité ou acquis
Etat DETR	65 257,47 €	40%	Sollicité
Département	32 628,73	20%	Sollicité
<b>Total cofinancements publics</b>	<b>97 886,20 €</b>	<b>60%</b>	
Autofinancement	65 257,47 €	40%	
<b>Coût total</b>	<b>163 143,67 €</b>	<b>100%</b>	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- Approuver le projet de travaux de réfection de la voirie de la Grange Bonnyaud à Bourganeuf ;
- Valider le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- Dire que les crédits seront prévus au budget primitif du budget général de 2026 ;
- Autoriser le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires suivant le plan de financement ci-dessus ;
- Autoriser le Président signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

